

METHA'ORG WALLONIE

SCRL citoyenne

Coopérative locale, de proximité,
de convivialité et de qualité



1) Objectifs généraux de la coopérative

- a) Contribuer positivement au développement des filières énergétiques, agronomiques et environnementales axées sur la biomasse sèche et humide ainsi que le photovoltaïque.
- b) Contribuer à l'amélioration des sols via un apport de matières organiques de qualité et labellisé « Wallon ».
- c) Contribuer au développement de l'économie circulaire et de la traçabilité appliquées aux biomatières et aux déchets organiques.

1) Objectifs généraux (suite)

- d) Structurer et développer la filière biomasse en respect des principes de l'échelle de Lansink et de l'échelle de Moermans.
- e) Sécuriser l'approvisionnement en matières et déchets organiques des digesteurs via l'application d'un prix vérité basé sur le pouvoir méthanogène et le prix de l'électricité en assurant la traçabilité de ceux-ci.
- f) Développer la vertueuse filière qu'est la biométhanisation et en faire passer l'image.

1) Objectifs généraux (suite)

- g) Favoriser et faciliter la transition énergétique au niveau de monde agricole, du secteur de l'agro alimentation et du secteur de la distribution, des entreprises consommatrices d'électricité et de chaleur.
- h) Fédérer les entreprises wallonnes autour des filières « biométhanisation » et « compost ».
- i) Limiter les exportations de matières méthanogènes ou compostables wallonnes, limiter les transports et in fine l'émission de gaz à effet de serre.
- j) Mieux répartir la rentabilité de la filière biométhanisation entre les vecteurs énergie, déchets, et agriculture.

2) Caractéristiques de la coopérative

- a) Coopérative reconnue par le « Conseil National des Coopératives » ⇒ garantie de bonne gouvernance et d'un fonctionnement démocratique
- b) Coopérative « labellisée » et « agréé »
- c) Entreprise de propriété collective
- d) Coopérative accessible à tous : valeur de la part fixée à 125 €
- e) Détention de maximum 40 parts soit 5.000 €
- f) Un homme – une voix
- g) Modèle participatif transparent

2) Caractéristiques de la coopérative (suite)

- h) Dividende annuel plafonné à 6% du capital souscrit
- i) Objectif : atteindre 3 à 6% dans les 3 ans
- j) Dividendes de la coopérative exonérés d'impôts
- k) Absence de frais de gestion
- l) Capital garanti et reprise de ses parts possible après 3 ans
- m) Prix attractifs sur la vente et l'achat d'électricité verte via des fournisseurs d'électricité « locaux »
- n) Prix attractifs sur l'achat de certificats verts

2) Caractéristiques de la coopérative (suite)

- o) Achats négociés de panneaux photovoltaïques européens
- p) Garantie de la traçabilité de l'électricité
- q) Conseils juridiques, administratifs et économiques à prix compétitifs
- r) Encadrement du risque financier et aide à l'accès aux prêts financiers
- s) Investissement et prise de participation dans des projets durables et rentables en contribuant à la lutte contre la production de gaz à effet de serre et au développement durable
- t) Développer une politique d'investissement ciblée, prudente, sécurisée et éthique

3) Membres fondateurs

- 1. D. Coulonval (biométhaniseur sprl Roche Madou)
- 2. Ph. Hermand (DG European Platform of Circular Economy et Bureau d'études BEEAWALL sprl)
- 3. A. Blanjean (Coopérative Coferme)
- 4. F. Marchal (créatrice et membres coopératives Cociter, Copéos et Clef)
- 5. E. Jonkeau (biométhaniseur sprl Méthaverneux)
- 6. G. De Seny (biométhaniseur scrl Biogaz Haut Geer)
- 7. P. Biemar (architecte spécialisé en biométhanisation)
- 8. Ph. Cleiren (chef d'entreprise)
- 9. P. Luxen (ingénieur agronome, Directeur Agra-Ost)
- 10. J. Gennen (ingénieur agronome, Agra-Ost)
- 11. Ph. Leblanc (fabriquant wallon de PV EcoCells sprl)
- 12. M. Streel (société agricole Montjoie-Streel)
- 13. G. Vandevenne (directeur de Klinkenberg sa – fournisseur wallon d'électricité verte)
- 14. Y. Biot (architecte spécialisé en biométhanisation)
- 15. G. Racelle (biométhaniseur scrl Ochain Energie)
- 16. Y. Hayez (adminsitrateur délégué FWA)
- 17. B. Claessens (président asbl Ampères – véhicules électriques)
- 18. J-P. Champagne (membre)
- 19. H. Tilmant (agriculteur)
- 20. A. Godfrin (agriculteur)

4) La coopérative : 4 missions

La coopérative peut être structurée sur base de 4 missions :

- 1) Coopérative de service et de proposition de prix attractifs à ses membres ;
- 2) Coopérative de gestion et achat des intrants en vue d'une structuration de la filière biométhanisation en complémentarité avec la filière compostage : mise en place d'une plateforme d'achat « matières » virtuelle et réelle ;
- 3) Coopérative de préparation de transformation de digestat en « produit » en vue de lui donner une plus value et sécuriser son emploi: séchage, conditionnement, fiche comparative avec engrais chimiques, ... ;
- 4) Coopérative d'investissement dans d'autres projets de biométhanisation ou co compostage voire d'autres SER.

COOPERATEURS A

Fournisseurs
électricité verte

Producteurs et
installateurs PV

Bureaux
d'études

Laboratoire

Juriste

Fournisseurs
MO et DO

Level It

SRIW

COOPERATEURS B

Citoyens

Agriculteurs

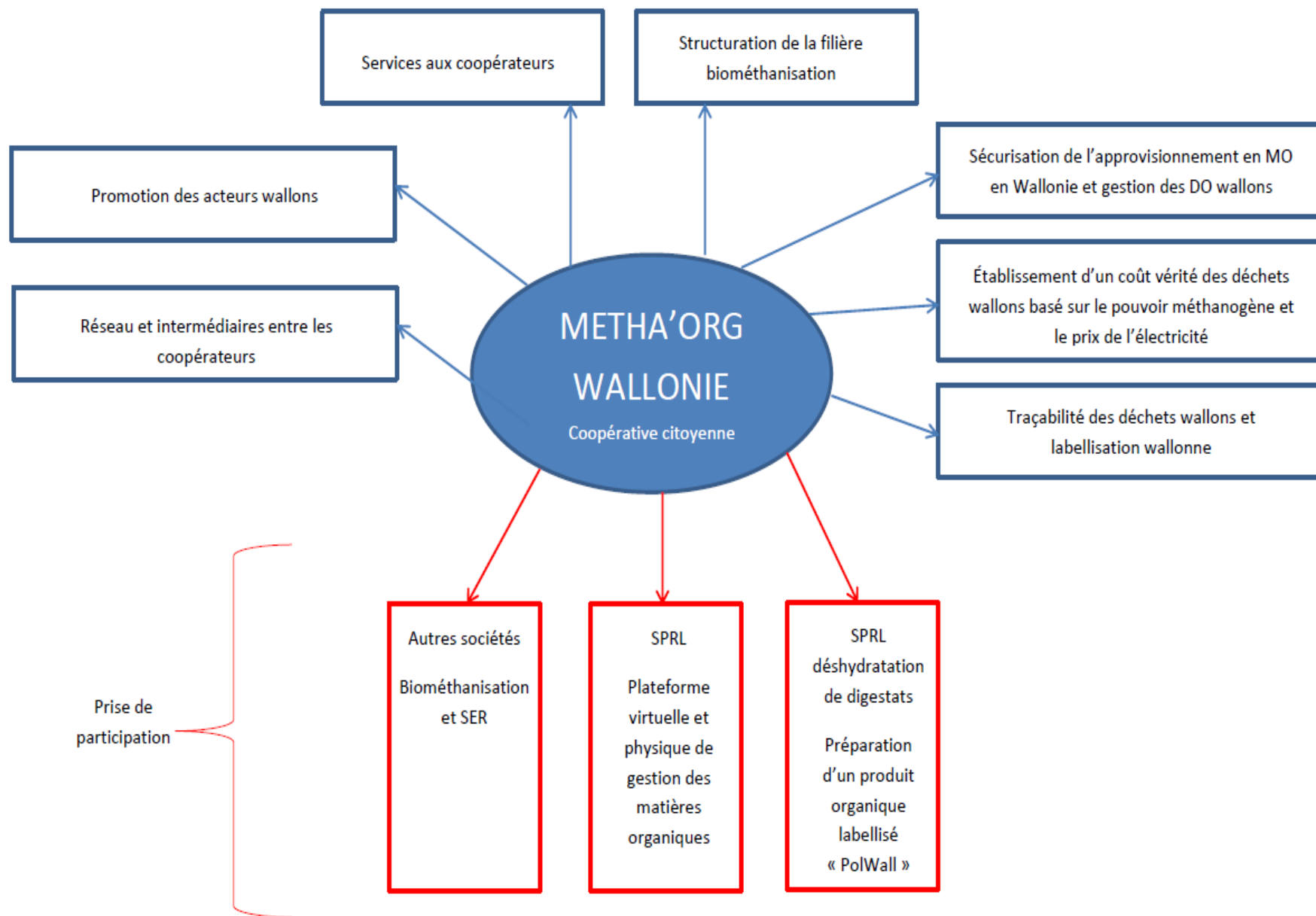
Communes

Coopératives
citoyennes



Biométhaniseurs

Composteurs



5) Unité de préparation d'un sous produit organique, naturel à partir de la déshydratation de digestats de qualité ⇒ nouvelle structure : SPRL dont la coopérative sera actionnaire

La plateforme de transformation du digestat via les étapes suivantes :

- Achat de digestats aux biométhaniseurs : prix positif du digestat ;
- Caractérisation des digestats entrants ;
- Sécurisation de la qualité des digestats entrants ;
- Séparation de phases ;
- Séchage et déshydratation avec production de chips ou de pellets ;
- Reconnaissance par le SPF comme un produit caractérisé et stabilisé.

1) Objectifs

- Produire un sous produit, un amendement à partir de digestat.

Ce nouvel amendement organique :

- apportera une plus value économique et agronomique aux digestats ainsi transformés ;
- apportera des matières organiques nouvelles au sol ;
- sécurisera les agriculteurs et la qualité de leur sol ;
- modifiera positivement l'image de l'agriculture ;
- diversification de la commercialisation :
 - Agriculteurs
 - Grandes surfaces et magasins horticoles
 - Exportations